

De 1843 à 45 le vicaire est obligé de surveiller personnellement les étapes successives des travaux et d'arracher, par une petite guerre de dépêches, au gouvernement tout ce qu'il juge « nécessaire pour l'arrangement complet et convenable du séminaire » ; il y est question d'escaliers qui branlent, de la remise au bois dont la toiture ne vaut rien, de la pompe dans la cuisine « qui ne fonctionne pas », de l'horloge sonnante que le gouvernement veut lui refuser parce que « celle de l'Eglise de N.-D. est très voisine », de matelas et de couvertures pour empêcher que, chaque élève apportant sa literie « il ne vienne par là de la vermine qui infecterait insensiblement toute la maison ». Le manque de crédits ne semble pas un argument décisif. Comme les fonds alloués déjà pour les traitements sont restés disponibles Laurent propose de les affecter à la mise en état du bâtiment ; il se croit d'autant plus autorisé à présenter cette demande que s'il avait nommé les professeurs depuis le 1^{er} octobre 1842, ces fonds seraient néanmoins épuisés.¹⁾

Nous avons déjà indiqué que les réticences gouvernementales proviennent à la fois de réels soucis d'économie et d'un désaccord de principe sur l'importance qu'il faut assigner aux études théologiques. Le tour déplaisant que les négociations ont prises dès 1842 n'a certes pas facilité les rapports. Le conseil supporte mal les recours incessants du vicaire apostolique à l'autorité souveraine, la vigilante inspection qu'il exerce sur tout ce qui regarde l'organisation ecclésiastique, l'appel persistant aux deniers publics. Quant à lui, Laurent n'abandonne pas l'idée que l'administration civile propose de doter son séminaire « à la Napoléon » et de l'aménager « à la Guillaume 1^{er} », qu'elle est responsable de la mauvaise conduite de l'affaire et que lui-même se trouve réduit à la situation de l'homme qui doit demander le plus pour avoir le moins. Parfois le ton se détend. Laurent se montre particulièrement sensible à un don important de livres fait à la bibliothèque du séminaire par le gouverneur de la Fontaine. « Cadeau trois fois précieux, écrit-il en remerciant, et pour la valeur intrinsèque de ces ouvrages dans une bibliothèque théologique et pour les mémorables souvenirs qui s'y attachent et que vous avez eu l'attention de consigner dans votre lettre, mais principalement comme marque de l'intérêt bienveillant et éclairé que vous voulez bien porter à un institut si important pour l'avenir religieux du pays. Si un tel intérêt de la part du Chef de l'Administration civile me rassure, il ne m'étonne pourtant nullement de la part d'un homme qui, sincèrement attaché à la religion, doit en favoriser l'étude, et qui en cultivateur ardent

¹⁾ Raisonnement audacieux. La date indiquée est celle du début du mois suivant la sortie de l'arrêté du 23 septembre mis en question par le vote du budget. Si le vicaire apostolique ignore délibérément ce fait, le gouvernement ne saurait en faire de même. De plus la question subsiste de savoir si le gouvernement peut ordonner la liquidation des traitements en faveur de titulaires qui ne sont pas entrés en fonction et ne sont pas même désignés.